



Par courrier électronique

Marcoussis, le 30 mars 2017

Mesdames, Messieurs les Présidents(es) et Secrétaires Généraux,

Vous trouverez ci-joint un courrier de Monsieur Patrick KANNER, Ministre de la Jeunesse et des Sports, relatif à la nouvelle loi égalité citoyenneté du 27 janvier 2017.

Le point qui concerne plus particulièrement nos bénévoles concerne la création d'outils pour consolider une culture de l'engagement dans nos territoires.

Une mesure concerne spécifiquement l'engagement des actifs dans les différentes associations.

Pour pallier les difficultés de disponibilité des bénévoles, la loi égalité citoyenneté crée un congé d'engagement d'ores et déjà applicable.

Chaque salarié ou agent public peut désormais prendre, sur une année, jusqu'à 6 jours de congés fractionnables au service de l'association reconnue d'intérêt général dont il est dirigeant.

Ce congé d'engagement est également ouvert aux encadrants bénévoles d'activités.

Il est donc très important de faire circuler cette information auprès de vos bénévoles et éducateurs pour leur permettre de poursuivre leurs engagements dans vos structures de façon plus sereine.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents(es) et Secrétaires Généraux, mes plus cordiales salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Masdieu', is written over a series of horizontal lines.

Marie Agnès MASDIEU
Secrétaire Générale Adjointe
Fédération Française de Rugby